Diagonales : Aide-toi, l'Urssaf t'aidera

18-12-2013

Dans un café-concert de Locmiquélic, près de Lorient, l'usage est de demander aux consommateurs de rapporter leurs verres au comptoir lorsqu'ils souhaitent être réapprovisionnés. La presse rapporte que l'Urssaf a requalifié cette pratique en travail dissimulé et infligé un redressement de 9000 euros à l'établissement.

On croit d'abord à un canular. On imagine ensuite que l'affaire en cache peut-être une autre. Puis on se dit que si la requalification devait être confirmée et faire jurisprudence, elle ouvrirait de vastes perspectives à l'assiette des charges sociales. Dans le fast-food d'abord, où il est courant de rapporter son plateau, mais aussi dans de nombreux autres commerces. Le self-scanning dans les supermarchés n'est-il pas, en vérité, une forme de travail dissimulé ? Se servir soi-même à la pompe ses stations-services ne relève-t-il pas du même délit ? Le covoiturage ne cache-t-il pas une activité de transport en commun non déclarée ? Et faire faire les devoirs aux enfants ne s'apparente-t-il pas un exercice illégal de l'enseignement ? A cette aune, le comblement du déficit de la Sécurité sociale ne tarderait pas.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com